KARATE CLUB FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2014/2015

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT: (Nous refusons les dossiers incomplets)

Pour une première inscription :

Une photo d'identité récente à coller sur la feuille n°2

Pour ceux qui n'ont pas encore de passeport sportif :

Le paiement du passeport sportif, soit 12 € (*Durée de validité 10 ans*) (Obligatoire pour les passages de grade, validation des stages, compétitions) à l'ordre de AKAKOSHI (à remettre à Sébastien par l'intermédiaire de vos clubs respectifs).

Pour tous :

Le certificat médical précisant l'aptitude à la pratique du karaté et/ou du kobudo en compétition (*Pour être valable, votre certificat doit être postérieur au* 31/08/2014).

Attention : Pour ceux qui ont le passeport sportif, pensez à le faire tamponner par votre médecin (*Pages situées au milieu du passeport*).

Pour ceux qui ont une adresse mail, merci de bien vouloir la mentionner dans le dossier d'inscription. Si vous n'avez pas d'adresse mail, merci de fournir 2 enveloppes timbrées avec votre adresse (Attention: les timbres imprimés sur internet ont une durée de vie de 6 mois).

Pensez à vous inscrire sur le Blog de l'Association pour suivre toutes les informations : http://akakoshi.blogspot.fr/ (Une fois sur la page, entrez votre Email et cliquez sur « submit », ainsi vous recevrez automatiquement les publications du club)

La cotisation annuelle (assurance comprise) à l'ordre de KARATECLUB :

Activité(s)	Licence	Assurance	Total
Karaté – de 13 ans	140	18	158
Karaté + de 13 ans	140	21	161
Kobudo – de 13 ans	140	18	158
Kobudo + de 13 ans	140	21	161
Karaté et kobudo (tous âges)	255	26	281

Tarif famille: Pour la 3ème personne du même foyer fiscal inscrite:

- 50 % à valoir sur la licence la moins élevée (ajouter ensuite tarif assurance)

Modalités de paiement :

Espèces,

Paiement par les C.E.

Chèques : possibilités de paiement jusqu'à 3 fois à condition de remettre les 3 chèques dès l'inscription.

Encaissements prévus derniers samedis des mois de septembre, octobre et novembre.

Pour être conseillé ou pour acheter du matériel d'arts martiaux, nous vous invitons à vous renseigner auprès de l'association. Nous pouvons avoir des tarifs préférentiels auprès de fournisseurs spécialisés.

Rappel: la licence - assurance est obligatoire pour tous (déjà inclue dans le montant de 10 cotisations), quels que soient vos contrats d'assurance personnels car c'est aussi une carte de membre de la Fédération Oshukaï France. Elle justifie de votre temps de pratique et est à présenter lors des diverses manifestations). En cas d'accident lors de la pratique, la déclaration auprès de l'assurance du club devra être faite dans les 5 jours. Coordonnées Sébastien AROKIASSAMY — Tél: 06.52.11.71.60 — Mail: aro.sebastien@gmail.com

Garanties et franchises : Montants des garanties et des franchises souscrites pour les licenciés d'Oshukaï France auprès de MMA. Contrat n°111400072 (SYNERGIS).

1) Assurance responsabilité civile : aucune franchise, montant des garanties illimité pour les dommages corporels, limitée à 27594 € pour la protection juridique.

2) Assurance accidents corporels:

Désignation des garanties	Montant des garanties	Montant des franchises
1) invalidité permanente	7622 c (1) (2)	5% (3)
2) décès	50% du montant ci-dessus	néant

- (1) garantie maximum : 1524491 € en cas de sinistre collectif
- (2) si l'assuré est âgé de plus de 70 ans à la date de l'accident, l'indemnité est réduite de moitié
- (3) cette franchise s'applique dans les conditions prévues à l'article 4 des conventions spéciales n°21.

Pour toute extension de ces garanties ou mise en place de garanties complémentaires, un contrat personnalisé à la charge de chaque adhérent peut être souscrit auprès de notre assureur qui se tient à votre disposition, et dont voici les coordonnées :

Mr PARIGI CME ASSURANCES 139 Bd Baille 13005 MARSEILLE- Tél: 04.91.92.87.07

AKAKOSHI FICHE D'INSCRIPTION **SAISON 2014/2015**

Nom du Club d'affiliation :	
-----------------------------	--

NOUS REFUSONS LES DOSSIERS INCOMPLETS (Merci pour votre compréhension)



	Merci de coller votre photo
Nom de l'adhérent :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Nationalité :	
Numéro de fixe :////	Portable :///
Adresse:	
Code Postal : Ville :	
Adresse email :	empéries)
Majeurs et parents :	
Êtes-vous disposés à prendre part à la vie de r (Tenue de buvette, contrôle des inscriptions, s	
□ OUI □ NON	
J'autorise l'utilisation de photos prises par le rapport avec les activités de l'association ?	es membres du club pour la presse, la publicité ou les sites internet en
□ OUI □ NON	
Je reconnais avoir pris connaissance des garar Signature précédée de la mention « lu et ap	nties d'assurance prises par l'association (voir la page à conserver). oprouvé»:
	TORISATION PARENTALE Pour les mineurs uniquement)
Je soussigné(e) à pratiquer les arts martiaux et les activités o	autorise mon enfant ;autorise mon enfant ;autorise proposés par le club de karaté et les structures auxquelles il est

Je reconnais avoir été informé que mon enfant reste sous mon entière responsabilité tant que le cours n'a pas commencé, ou si pour une raison quelconque, le cours était exceptionnellement annulé. L'association décline toute responsabilité dés la fin du cours, ainsi qu'en cas de perte ou de vol d'objets de valeurs

rattaché, que ce soit sous la forme de cours, stages, compétitions. J'accepte la prise en charge médicale de mon enfant en cas d'accident. Je donne mon accord pour qu'il soit pris en charge pour tout type de transport lié aux activités de

Signature précédée de la mention « lu et approuvé» :

l'association.



OSHUKAI FRANCE



GARANTIES ET FRANCHISES

Montants des garanties et des franchises souscrites pour les licenciés d'OSHUKAI FRANCE auprès de MMA (Mutuelles du Mans Assurances).

Contrat n°111400072 (SYNERGIS).

1) ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

DESIGNATION DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES	
A) RESPONSABILITE CIVILE			
dommages corporels (toute atteinte corporelle subie par un être humain)	Illimité	NEANT	
B) PROTECTION JURIDIQUE			
(Recours et défense pénale)	27594 euros	NEANT	

2) ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS

DESIGNATION DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES
1) Invalidité permanente	7622 euros (1) (2)	5% (3)
2) Décès	50% du montant ci-dessus	NEANT

- (1) Garantie maximum: 1 524 491 euros en cas de sinistre collectif
- (2) Si l'assuré est âgé de plus de 70 ans à la date de l'accident, l'indemnité est réduite de moitié
- (3) Cette franchise s'applique dans les conditions prévues à l'article 4 des Conventions spéciales n°21.

Pour toute extension de ces garanties ou mise en place de garanties complémentaires un contrat personnalisé à la charge de chaque adhérent peut être souscrit auprès de notre assureur qui se tient à votre disposition, et dont voici les coordonnées :

Mr PARIGI CME ASSURANCES 139, BD BAILLE 13005 MARSEILLE

Tél: 04.91.92.87.07 / Fax: 04.91.94.26.65

Siège social : 3 rue du général Joinville 95160 Montmorency http://www.oshukai.com

PROCEDURE ENREGISTREMENT DES COORDONNEES TELEPHONIQUES ET EMAIL

- > Envoyer un SMS au 06.52.11.71.60
- > Envoyer un Email à aro.sebastien@gmail.com

En mentionnant:

- NOM et prénom du pratiquant
- Discipline (Karaté et/ou Kobudo)
 - Vos lieux d'entrainements

Ainsi je peux vous avertir des modifications, retards, organisation de stage, des modalités de départ et de tout évènement concernant la vie du club.

La diffusion des heures et jour de convocation aux passages de grade se fait via le lien communiqué suite à l'inscription par mail. En cas de défaut d'adresse mail et ou numéro de portable, le signaler auprès d'un responsable.

Pour information, merci de prendre note des coordonnées des assistants :

Céline 06.29.31.45.60 Laurie 06.12.34.66.93 Jean 05.65.48.73.10

ORGANISATION DES COURS

Cette année les cours ne seront plus exclusivement ou quasi-exclusivement assurés par moi-même. A ce jour les cours en semaine seront répartis entre MADER Céline, DOMERGUE Laurie et MANCEL Jean.

Pour ma part je vais m'occuper des cours sur la journée du samedi, des formations spécifiques le dimanche matin (karaté, kobudo), de l'organisation et de l'animation des stages tout au long de l'année, ainsi que de la formation continue des assistants.

Le choix a également été fait de suspendre les clubs dont les effectifs étaient trop légers, à savoir Villeneuve d'Aveyron, Saint Christophe vallon et Lioujas. Il est important que chacun s'implique un peu, ne serait-ce qu'en nous aidant à communiquer davantage sur l'existence de notre structure et sur ses qualités.

<u>Pour ce qui est des passages de grades</u>, ils seront organisés selon le calendrier, vous serez donc convoqué deux fois par an pour passer vos examens (calendrier mis à jour sur lien email).

Chacun d'entre vous pourra dès son inscription complète obtenir via le lien que vous recevrez en retour d'email le contenu de son programme de grade, il vous faudra donc en prendre connaissance, veiller à vous organiser avec vos partenaires et procéder à votre inscription (lien email également).

Les assistants ou moi-même validerons une autorisation de présentation aux examens « ceinture de couleur », cette autorisation sera la conséquence d'un investissement, d'une régularité et d'efforts dans l'apprentissage et la voie des arts martiaux.

A ce jour nous avons encore des problèmes d'organisation et de communication. Pour ce qui est de l'organisation, une nouvelle équipe manageant l'ensemble des clubs sera constituée, au plus tard à partir le 1er octobre, alors avis aux bonnes volontés n'hésitez pas à faire part ou à refaire part de vos compétences, disponibilités et envies. Céline MADER centralise vos intentions (email celsouyri@gmail.com)

Pour ce qui est de la communication il est très important que chacun suive la procédure sms/email/blog, car trop nombreux sont les retours du type 'on ne m'en a pas informé....'

Alors bonne rentrée à tous !! Et en avant !

AROKIASSAMY DIT ROCH Sébastien Professeur de l'Akakoshi.